

L'an passé l'Unsa Education et ses syndicats, n'avaient de cesse de marteler à chaque instance : Il faut que cela change ! Au printemps dernier, le changement, à la tête de l'état, a eu lieu.

La loi d'orientation présentée par le ministre Vincent Peillon est une première étape de rupture avec la précédente loi d'orientation de 2005.

Oui, nous avons des signes de ce changement, en renforçant la continuité éducative entre l'école et le collège avec un socle commun aux contenus et à l'évaluation repensés. Les outils sont perfectibles mais la volonté de changement est clairement affichée.

Oui nous avons des signes de ce changement, en recréant les conditions d'une véritable formation professionnelle des enseignants. Nous avons d'ailleurs déposé une question afin d'avoir quelques éléments sur l'avenir de l'antenne IUFM de Nevers devenant espé.

Oui nous avons des signes de ce changement, en prévoyant la création de 60 000 postes, qui malheureusement dans les écoles de notre département, pour cette année, se soldera par 5 fermetures de postes. Certes, les effectifs sont à la baisse, mais en termes de signal de renouveau c'est un peu un rendez-vous manqué... Heureusement, le changement est plus sensible pour le second degré avec une quinzaine de poste en plus.

Mais ...

La réforme des rythmes n'est pas, pour l'heure, le grand changement attendu et espéré par tous.

Dans le 1er degré, l'indispensable reconstruction des RASED est absente, les programmes qui auraient du être revus en même temps que l'organisation de la semaine, ne le seront qu'en 2014, les dispositifs d'évaluation destinés au "pilotage" ne sont pas remis en cause, la direction d'école n'est qu'à peine abordée, l'avenir de l'éducation prioritaire est très floue...

La précipitation de l'application de ce décret engendrera dysfonctionnements et inégalité de traitement.

UNSA éducation Nièvre

15 rue Albert Morlon 58000 NEVERS

58@unsa-education.org

03 86 61 54 33

Le projet sur les rythmes scolaires du premier degré (**qui ne fait pas partie de la loi d'orientation**) n'apporte pas de changement équilibré susceptible d'offrir de meilleures conditions d'apprentissage aux élèves.

L'organisation du temps scolaire est éminemment pédagogique : le Conseil d'école doit être l'instance de concertation de proximité.

Nous vous demandons donc que le Conseil des Maîtres et le Conseil d'Ecole soient consultés pour tenir compte de l'avis des personnels et des familles.

En effet l'article 1^{er} du décret modifie l'article 411-2 du code de l'éducation. Ainsi il est maintenant noté dans ce décret que : « Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école : 1° Vote le règlement intérieur de l'école ; 2° **Établit le projet d'organisation PEDAGOGIQUE de la semaine scolaire.**

L'introduction de cette précision n'est pas anodine pour nous et donne toute la légitimité à notre exigence. Nous trouvons que la place faite au conseil d'école n'est pas suffisante. « Art D.521-11 : le Conseil d'Ecole **peut transmettre** un projet d'organisation de la semaine scolaire au DASEN après avis de l'IEN ».

C'est pourquoi nous tenons à la consultation des CE. Et en amont nous inciterons les collègues à se concerter et faire des propositions sur leur projet d'organisation pédagogique de la nouvelle semaine scolaire ainsi que sur les Projets Educatifs territoriaux.

Le maire ne peut pas être celui sur l'avis duquel repose l'essentiel de la décision du DASEN.

Sur les conditions de travail des personnels, malgré les avancées obtenues sur les 108 heures, (circulaire du 11 janvier) : suppression de l'Aide Personnalisée et mise en place des Aides Pédagogiques Complémentaires, forfaitisation annuelle de 24 h pour l'indispensable temps de préparation et de concertation. La mise en place de ce décret, entraînera une dégradation des conditions de travail des professeurs des écoles et une nouvelle régression de leur pouvoir d'achat en les obligeant à venir une fois de plus sur leur lieu de travail.

L'Unsa-éducation prend acte de la récente déclaration du ministre de l'Education nationale qui pointe l'existence d'un déséquilibre de rémunération persistant entre les professeurs des écoles et ceux du second degré.

Reconnaissant que : « *les enseignants du primaire ont des conditions de ressources qui ne sont pas équilibrées avec celles du secondaire* », il se dit aujourd'hui prêt à discuter de mesures financières permettant de combler cette différence. Nous attendons que les récentes annonces se concrétisent...

Alors que la mise en œuvre chaotique de la réforme des rythmes scolaires cristallise l'exaspération des enseignants qui ont encaissé déconsidération professionnelle et dégradation économique pendant 5 ans, il est plus que temps de leur adresser les signes tangibles du changement tant espéré.

Oui nous aurons des signes de ce changement si le ministre ouvre, sans tarder, d'indispensables discussions sur les compensations du pouvoir d'achat des enseignants. (ISOE et Hors classe)

Oui nous aurons des signes de ce changement si les conseils d'école sont impliqués dans les projets d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

Oui nous aurons des signes de ce changement si le dialogue social fonctionne de nouveau à **tous** les étages niveaux de notre institution.

Pour l'Unsa Education : Oui le changement, mais pas sans nous... !